



En partenariat avec le Comité de la
Randonnée Pédestre de la Réunion



MARCHE AUDAX 974

Fiche d'inscription

BREVET AUDAX 25 et 50 km du Volcan Samedi 28 février 2026 à Bourg-Murat

DÉPART 50 km: 07h30 – Stade Bourg-Murat – Chemin du champ de foire - **Départ 25 km :** 12h45

Rendez-vous à 07h00

Rendez-vous à 11h00 transfert

ARRIVÉE: 17h30 - au point de départ

RÈGLEMENT:

- La marche Audax est une épreuve d'endurance et de persévérance à allure régulée de 5,5 à 6,5 km/h conduite par un Capitaine de Route. L'itinéraire n'est pas distribué et le parcours n'est pas fléché.
- Les participants sont tenus de se conformer au code de la route, aux arrêtés réglementant la circulation, aux injonctions des services de police et de gendarmerie ainsi qu'aux instructions et consignes des organisateurs. En cas d'accident dont ils seraient les auteurs, leur responsabilité pourrait être engagée.
- Le responsable de la manifestation ou son encadrement peuvent soustraire tout marcheur de l'épreuve s'ils jugent que son état physique ne lui permet pas de continuer.
- **Le port d'un vêtement de couleur fluo est obligatoire.**
- **Prévoir un gobelet réutilisable.**

ENGAGEMENT: 8 € 25 km ou 15 € 50 km comprenant:

- Les frais d'homologation
- Les ravitaillements et l'assistance sur le parcours.

RENSEIGNEMENTS:

Alain PETIT – capitaine de route AUDAX - Tel : 0692 27 36 49 - Courriel: marcheaudax974@gmail.com

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : Samedi 21 février 2026

NOM Prénom:

Date de naissance: / /

Sexe: M ☐ F ☐

Adresse courriel:

Téléphone portable:

Club:

N° de licence:

S'inscrit au brevet Audax du volcan le 28 février 2026

25 km ☐ 50 km ☐



A
Signature

le

Un certificat médical récent mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la marche sportive sera demandé aux participants non licenciés à la FFRP

Ce bulletin et le règlement seront remis ou adressés à:

Alain PETIT – 18 rue Joseph Alfredo Robert – 97432 Ravine des Cabris